



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision

Question écrite n° 11643

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le rapport remis au Parlement par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France au Parlement. Ce rapport s'est notamment penché sur la présence des langues régionales sur les antennes de France bleue. Ce rapport rappelle que l'article 6 du cahier des charges des chaînes de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Il lui demande de lui indiquer les actions menées par France bleu Roussillon en faveur du catalan.

Texte de la réponse

Le service public audiovisuel est chargé, aux termes de l'article 43-11 de la loi du 30 septembre 1986, d'assurer la promotion de la langue française et, le cas échéant, des langues régionales et de mettre en valeur la diversité du patrimoine culturel et linguistique de la France. L'article 6 du cahier des missions et des charges de Radio France dispose que « la société contribue à la promotion et à l'illustration de la langue française » et « veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales ». Par ailleurs, le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2010/2014 de la société précise que « les 42 radios locales [du réseau France Bleu] constituant le réseau répondent non seulement aux missions fixées par la loi quant à la diffusion d'une information de proximité, notamment en cas de crise, mais également à un engagement d'ordre culturel envers les régions de France (valorisation des patrimoines locaux, découverte des nouveaux talents de la chanson...). » Si toutes les antennes de Radio France exercent une vigilance constante vis-à-vis du respect rigoureux de la langue française, les radios locales du réseau France Bleu veillent également partout où il existe une langue de France, autre que le français, à son expression et sa valorisation. Ainsi, le rapport d'exécution du cahier des missions et des charges de Radio France pour 2011 indique que, depuis la saison radiophonique 2007/2008, un dispositif spécifique aux langues régionales a été mis en place sur les stations locales du réseau France Bleu. Il prévoit des rendez-vous courts, ludiques ou pédagogiques proposés en langue régionale tout au long de la semaine, ainsi qu'une émission d'une heure dans la langue régionale, le week-end, à une heure de bonne exposition. Un rendez-vous consacré aux artistes produisant en langues de France est également programmé le week-end entre 16 h et 18 h. Ce dispositif complète les dispositions déjà en place depuis de nombreuses années concernant les langues de France à grand nombre de locuteurs. Par ailleurs, France Bleu poursuit la reprise progressive de ses contenus, dont les programmes en langue régionale, sur le web, en complément de l'antenne. S'agissant de la langue catalane, elle est omniprésente sur France Bleu Roussillon du fait de la présence d'animateurs bilingues. Ainsi, les informations importantes font l'objet d'une traduction simultanée, de même que la météo ou la circulation routière par exemple. Par ailleurs, les mots et expressions catalanes sont souvent au centre des questions du jeu de fin de matinée. Enfin, en matière d'habillage sonore, le « top horaire », indicatif spécial qui annonce l'heure et qui identifie la station, est également catalan. Le catalan s'illustre à travers divers rendez-vous, qu'ils soient pédagogiques ou culturels, sur l'antenne de France Bleu Roussillon : « Le dico d'aquí », du lundi au vendredi à 7 h10 rediffusé à 10 h50, un glossaire du français parlé en Roussillon,

regroupant les mots et les expressions qui souvent n'ont pas trouvé d'équivalent dans la langue française. En deux minutes, le chroniqueur scénarise une situation où le mot est utilisé et en apporte l'explication ; « Le banc des Sénateurs », une chronique d'humour catalan, du lundi au vendredi à 7 h40 puis à 17 h55 ; « La Chanson d'Aqui » : chaque mois, sur un thème d'actualité locale, l'artiste Gérard Jacquet écrit, compose et interprète une chanson qui mélange le catalan et le français. Cette chanson est enregistrée dans les studios de France Bleu Roussillon. Elle est diffusée pendant un mois sur l'antenne et également présentée sur le site bleurossillon.com, enrichie de photos prises pendant les enregistrements ; « Côté Sud » : qui propose de découvrir l'actualité des artistes catalans du Sud à travers la diffusion de leurs titres, le vendredi à 18 h45 et le samedi à 16 h45 et 18 h45. Enfin, si tout au long de l'année France Bleu Roussillon programme les grands titres classiques et symboliques du répertoire catalan, la radio établit également des partenariats avec les artistes locaux qui chantent en langue catalane en participant activement à la promotion de leur spectacle et de leurs albums.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11643

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 novembre 2012](#), page 6886

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2013](#), page 4156